



REFLEX



BULLETIN MUNICIPAL MAIRIE DE ST JOSEPH DE RIVIERE n°82 rentrée 2008
tél. : 04 76 55 21 69 fax : 04.76.55.27.17. mairie.st.joseph@wanadoo.fr _ site internet www.saint-joseph-de-riviere.fr

EDITO

Une fois encore, les vacances terminées, nos chères têtes blondes ont regagné l'école. Rassurez-vous, avec le sourire et du baume au cœur pour la plupart d'entre eux.

Accueillis par une équipe enseignante déterminée, tout s'est très bien déroulé. Il faut également préciser que les membres de la commission scolaire avaient eux aussi bien préparé ce grand rendez-vous de septembre.

Ce sont donc 171 élèves qui fréquentent notre groupe scolaire pour l'année scolaire nouvelle, en diminution de 23 élèves par rapport à l'exercice précédent. Avec de nouveaux horaires établis sur quatre jours par semaine (le samedi étant définitivement chômé), il y aura lieu de bien maîtriser la mise en place de la péri-scolaire à partir de 8 heures du matin. Avec le principal souci et l'unique volonté de donner les meilleures chances à nos enfants, je leur souhaite une bonne année scolaire et de très bons résultats.

Après la pause estivale, la vie associative a repris sa marche. Je vous recommande de vous inscrire pour l'activité de votre choix.

DANS CE NUMERO

Édito du Maire	P1
La Mairie et les Élus	P2
Les Brèves	P3
	P4
	P5
	P6
Les Associations	P7
En Chartreuse et aux alentours	P8
	P9
	P10
	P11
	P12
	P13
Mémento	P14

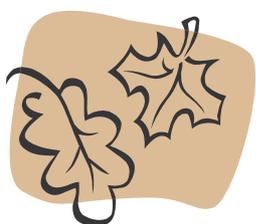
Pour le reste vous constatez chaque jour que la construction du foyer de vie progresse, lentement mais sûrement, ce nouvel équipement prévu pour accueillir 40 résidents sera opérationnel à la fin du premier semestre 2009 avec la création d'une trentaine d'emplois.

Quant à la future crèche de Saint-Joseph, les dernières mises au point de l'étude se concrétisent. Le permis de construire sera déposé courant 2009. Ce beau projet, placé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers, remplacera l'actuelle crèche devenue trop petite et ne répondant plus aux normes en vigueur. Avec une capacité d'accueil plus importante dans des locaux neufs et fonctionnels, ce sera à n'en pas douter, la possibilité d'offrir de bien meilleures conditions d'accueil pour les enfants des familles riviéroises et de bien meilleures conditions de travail pour le personnel de la crèche. Je ne doute pas qu'ensemble nous saurons concrétiser ces projets et relever les nouveaux défis qui nous attendent. Vous pouvez compter sur ma détermination.

Bonne reprise et bon courage à tous.

LE REFLEX
Mairie de St Joseph de Rivière
Directeur de la Publication
Commission « vie associative »
Tirage : 500 exemplaires
Conception : Mairie de St Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution.
Imprimé par nos soins.

Le Maire
Claude DEGASPERI



RECENSEMENT 2009

Saint Joseph de Rivière fait partie des communes devant réaliser un nouveau recensement en 2009. En effet, suite à la nouvelle méthodologie mise en place par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) le recensement s'effectue désormais tous les cinq ans. Nous avons réalisé le dernier recensement en janvier 2004, celui-ci s'effectuera du 15 janvier au 14 février 2009.

Madame GUIJARRO Marylène, adjointe au social, sera le coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement, secondée par Madame CHASSIGNEUX Bernadette, conseillère municipale.

Les personnes désirant être agents recenseurs sur la commune peuvent d'ores et déjà adresser leur candidature en mairie. Deux agents seront nécessaires à la collecte sur notre village.

Pour mémoire en janvier 2004, Saint Joseph de Rivière comptait 1082 habitants.

Des informations complémentaires vous seront données dès qu'elles seront en notre possession.

GARDERIE PERI SCOLAIRE DU MATIN

Suite au décret du 15 mai 2008, modifiant l'organisation des écoles maternelles et primaires, la municipalité a mis en place une garderie péri scolaire le matin entre 8 heures et 8 heures 50. La rentrée officielle des enfants s'effectuant à 9 heures.

Pour l'instant, une quarantaine d'enfants fréquentent cette garderie, encadrés par Nicole ZOCZECK, Jacqueline BOIZOT et Bernadette VISINI (remplacée un temps par Christine BAILLOUD), employées municipales à qui nous adressons un grand merci pour avoir contribué à la réussite de ce nouveau service.

Les inscriptions ont été prises fin août 2008, et un règlement intérieur mis en place pour une bonne organisation. Des jeux et jouets ont été achetés afin d'occuper au mieux ce temps péri scolaire. A ce propos, la municipalité remercie Monsieur REY qui en plus d'une remise intéressante sur la commande, nous a fait don de plusieurs jouets et jeux.

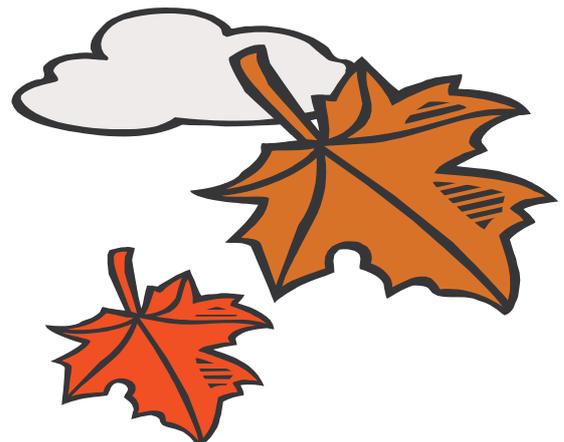
Des améliorations seront certainement apportées au fil du temps afin que tout se déroule du mieux possible.

REGLEMENTATION SUR LES FORAGES D'EAU

LES PARTICULIERS DOIVENT OBLIGATOIREMENT DECLARER EN MAIRIE LEURS FORAGES D'EAU

La loi sur l'eau, (JO du 30 décembre 2006) a prévu que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau soit **déclaré au maire de la commune concernée, au plus tard un mois avant le début des travaux**. Ces informations sont tenues à la disposition, notamment, des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement. Un **dispositif de contrôle** a été prévu : en cas d'utilisation d'une autre ressource en eau par l'abonné, le règlement du service doit prévoir la possibilité, **pour les agents du service d'eau potable**, d'accéder aux propriétés privées pour contrôler les installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits ou forages. Ce contrôle est assorti d'une obligation de mise en conformité afin d'éviter toute contamination du réseau public par un forage privé. **Un décret précise le contenu de la déclaration en mairie des forages privés et les modalités du contrôle**. Le service doit adresser au maire, avant le 1^{er} avril de chaque année, un bilan des contrôles effectués au cours de l'année précédente. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront **à partir du 1^{er} janvier 2009**. Les dispositifs de prélèvements, puits ou forages, entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008, doivent être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009. En complément des dispositions prévues par la loi, une norme Afnor sur les forages d'eau et de géothermie a été publiée en avril 2007 afin que ces ouvrages soient réalisés dans les règles de l'art.

(Décret du 2 juillet 2008 Ecologie JO du 04 juillet 2008 page 10720)



CCAS DE ST JOSEPH DE RIVIERE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG) a signé depuis 1996 une convention avec la Fédération Française des Banques Alimentaires. En partenariat avec le Centre Social des pays du Guiers et les CCAS des communes du canton il organise une distribution de produits alimentaires tous les lundis au Centre Social.

Que font les banques alimentaires ?

Elles collectent gratuitement des denrées auprès des producteurs, des grandes surfaces, du grand public, les trient, les stockent et les partagent ensuite entre différentes associations caritatives et organismes sociaux de proximité afin que ces produits soient redistribués sous forme de repas, de colis, de distribution simple.

Ces collectes et distribution sont organisées dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire établies par les règlements européens et nationaux.

Comment cela se passe t-il chez nous ?

Tous les lundis à partir de 13 heures deux employés communaux de la Mairie de Saint Laurent du Pont se rendent à la Banque Alimentaire de Sassenage et ramène les produits au centre social vers 16 heures. A ce moment là le relais est pris par les bénévoles des CCAS qui collectent la marchandise, la trient et la partagent entre les différents bénéficiaires de la Banque, selon le nombre de

personnes par famille.

Qui peut prétendre à la banque alimentaire ?

Toute personne ou famille se trouvant en difficultés à un moment donné peut, si elle en fait la demande auprès du CCAS de sa commune, bénéficier de ce service. Bien sûr des critères d'admission existent (critères fixés en partie par la Fédération Française des Banques Alimentaires). Il n'est pas honteux d'avoir recours à cette aide lorsque l'on se retrouve confronté à des difficultés financières. La vie actuelle démontre bien que tout devient de plus en plus difficile et que tout le monde peut à un moment ou un autre se trouver en situation de précarité.

On peut bénéficier de la Banque pour un mois, plusieurs mois, un an ou plus. Rien n'est figé il ne faut pas avoir peur d'expliquer sa situation et de pousser la porte de la Mairie.

Actuellement une famille de notre commune bénéficie de la Banque Alimentaire mais nous avons eu trois, quatre familles à certains moments.

Enfin je tiens par ce petit mot à remercier tous les bénévoles de notre commune qui participent à cet engagement et en particulier Marie Agnès LIBERATORE qui depuis des années se rend le lundi à la Banque Alimentaire, prépare les cagettes et les distribue .

Nous vous donnons rendez -vous **le samedi 29 novembre** dans vos grandes surfaces pour la Collecte Nationale des Banques Alimentaires. Cette collecte permet de faire des réserves et de distribuer tout au long de l'année des produits de première nécessité aux personnes qui en ont besoin.

SERVICE NATIONAL



Les jeunes filles et jeunes garçons de 16 ans, nés en octobre, novembre, décembre 1992, sont priés de venir, en Mairie, se faire recenser.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et de votre livret de famille.

RAPPEL :

Les recensés le sont à partir de la date anniversaire dès 16 ans. Le recensement concerne les jeunes gens, Françaises et Français jusqu'à l'âge de 25 ans.

COMPTEURS D'EAU

L'hiver arrivant ... il est de votre responsabilité de protéger votre compteur d'eau, comme le précise le règlement des eaux :

« chapitre IV—fonctionnement entretien— article 11—dispositions générales; L'abonné doit prendre, à ses risques et périls, toutes les précautions utiles pour garantir son compteur contre le gel, les retours d'eau chaude, les chocs et accidents divers. »

Un petit truc ... il suffit de le recouvrir avec du polystyrène et d'envelopper le tout avec un sac plastique pour le protéger de l'humidité.

CRECHE HALTE GARDERIE LE SAC A JOUETS

La rentrée à la crèche halte garderie vient de s'effectuer. De nouveaux enfants ont été accueillis, remplaçant leurs aînés, qui ont fait leur grande rentrée à l'école maternelle !

Actuellement, 25 enfants fréquentent la structure, du lundi au vendredi (fermeture le mercredi).

Les familles proviennent pour la majorité de Saint Joseph de Rivière. Toutefois, une famille vient de Miribel les Echelles, une de Saint Christophe sur Guiers, deux de Saint Laurent du Pont et deux de Saint Julien de Ratz.

Depuis la rentrée, afin de répondre au mieux à la demande des familles, le Sac à Jouets a étendu ses horaires d'ouverture : de 7h 45 à 18 h 15. Il reste l'ouverture du mercredi qui deviendra opérationnelle dès la construction de la nouvelle crèche (en 2010 ??).

Avant les vacances d'été, les enfants, les parents, l'équipe et le Conseil d'Administration ont dit au revoir à Corinne ALBERTIN BLANCHARD directrice de la structure pendant deux ans et demi. Elle a suivi le chemin du Danemark pour rejoindre son mari. Tous lui disent un grand merci pour son travail, sa gentillesse et son implication. Evelyne ORCEL, éducatrice de jeunes enfants a donc pris le relais de sa collègue. Elle connaît bien le milieu car elle travaillait avant à la crèche de Saint Laurent du Pont.

Le Sac a Jouets a également accueilli Anais VEROLLET qui partage son temps entre la cantine, la péri scolaire et l'animation auprès des enfants de la crèche halte garderie.

Nous leur souhaitons la bienvenue à toutes deux ainsi qu'une bonne rentrée à tous.

CENTRE DE LOISIRS LE SAC A JOUETS

Permanence : pour toute information concernant l'accueil de vos enfants de 3 à 12 ans, une permanence est effectuée les lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h au Centre du Sac à Jouet, 04.76.06.21.37.

Accueil 10/11 ans : c'est reparti, les jeunes de CM1 et CM2 sont accueillis les Mercredis après-midi de 14h00 à 16h30 au centre dans un nouvel espace qui leur est dédié.

Les 10-11 ans cherchent pour aménager l'accueil :

- Table basse
 - Etagère et ou rangement mobilier
 - Pouf, canapé
 - Lampe à pied
- Merci d'avance.

Ludobus : le Ludobus, rempli de jeux de toutes sortes, du Centre Social de St Laurent reviendra le mercredi matin de 9h30 à 11h dans les locaux du centre vers mi-octobre

Périscolaire : les enfants âgés de 3 à 12 ans récupérés après l'école sont accueillis de 16h30 à 19h pour des moments de jeux, d'activités (Mardi et Vendredi) et d'aide aux devoirs (Lundi et Jeudi).

Cette année, le projet d'animation sera le Land'Arts et la Recup'.

Nous recherchons des bénévoles pour réaliser l'aide aux devoirs avec les enfants scolarisés de CE1 à CM2, ce temps se déroulant tous les lundi et jeudi soirs de 17h30 à 18h15. Pour plus d'information et de renseignements contacter Timothée au 04.76.06.21.37 les après midis ou sur timothee_p@hotmail.com.

Accueil de Loisirs : le centre accueillera les enfants de St Joseph et d'ailleurs lors des petites vacances d'Octobre du Lundi 27 Octobre au Mardi 4 Novembre. Des flyers seront bientôt distribués dans les cahiers de vos enfants.

L'ECOLE PRIMAIRE CANTINE ET TELETHON 2008

L'école organise son 4ème courseton du 22ème TELETHON, le vendredi 5 décembre 2008.

Une urne sera installée devant la maternelle, pour accueillir vos dons généreux.

La vente des tickets de cantine organisée par les membres de l'Association Familles Rurales a lieu, au local associatif, le samedi de 10 heures à midi, aux dates suivantes :

- le 25 octobre 2008
- Le 29 novembre 2008
- Le 20 décembre 2008
- Le 31 janvier 2009
- Le 28 février 2009
- Le 28 mars 2009
- Le 25 avril 2009
- Le 30 mai 2009
- Le 30 juin 2009

NOUVEAUX HORAIRES ! SUR LA LIGNE 7000 POUR GRENOBLE



Quelques Riviérois, qui travaillent sur Grenoble ont mis en route une démarche, depuis plusieurs années, au sein de leurs entreprises, auprès du Conseil Général, visant à améliorer la fréquence des transports en commun de la Chartreuse vers Grenoble.

Aujourd'hui, ces efforts ont été récompensés. Nous leur disons un grand bravo ! Mais il nous faut soutenir cette opération... en utilisant, bien sûr, ces transports.

La ligne St Pierre de Chartreuse-Voreppe-Grenoble a été adaptée pour les salariés, lycéens ou étudiants : trois départs le matin et 4 retours le soir. Son trajet sera aussi plus direct et plus rapide sur l'autoroute A48 et la voie réservée.

D'ores et déjà, notez les trois passages le matin, à St Joseph de Rivière : 6h46, 7h16 et 8h06.

* pour le premier horaire au départ de St Pierre de Chartreuse, ce bus circule du lundi au vendredi,

* pour le second au départ de St Pierre de Chartreuse, il circule du lundi au samedi,

* et pour le dernier au départ de St Laurent du Pont, il circule aussi du lundi au samedi.

Il est important de constater que ces horaires fonctionnent aussi **pendant les petites vacances scolaires et celles de l'été.**

En direction de la Chartreuse, le soir quatre retours sont prévus : **16h45, 17h30, 18h20 et 19h10.**

* pour le premier horaire, le bus circule du lundi au vendredi,

* pour les deux suivants, un passage supplémentaire le samedi

* pour le dernier, la ligne fonctionne aussi le dimanche et les jours fériés

Seuls les horaires de 17h30 et 18h20 sont en place toute l'année, les deux autres sont interrompus l'été.

Vous trouverez les nouveaux horaires en Mairie.

Vous pouvez aussi les consulter ou les télécharger sur le site www.transisere.fr ou enfin en téléphonant au 0820 08 38 38.

Encore une fois, sachez qu'il est important que ces bus soient fréquentés, dans le cas contraire, ils pourraient être supprimés.

UNE NOUVELLE ACTIVITE A ST JOSEPH

Depuis le 15 septembre 2008 il vous est proposé à la Salle d'Animation Rurale :

Le Qi Gong : gymnastique chinoise millénaire qui permet de préserver la santé. Cours le lundi de 12h15 à 13h30 .

Circuit vitalité-stretching : travail musculaire et cardio-vasculaire qui respecte le rythme de chaque personne (nombre limité). Cours le jeudi de 12h30 à 13h30 .

Pour tout renseignement : 04.76.53.25.96

LE LUDOBUS



Original, convivial, intergénérationnel et interculturel.....

Des jeux en bois surdimensionnés issus des 5 continents, de l'Antiquité à nos jours...

Des jeux d'adresses, de hasard pour tous les âges et pour tous les goûts....

Venez jouer en famille, entre amis, rencontrer d'autres personnes en jouant avec elles, partager le plaisir de jouer.

Familles Rurales de St Joseph de Rivière, le ludobus et la Maison des Jeux de Grenoble s'associent et vous invitent

« A Faire le Tour du Monde des Jeux »

Samedi 11 Octobre 2008 de 16h à 19h

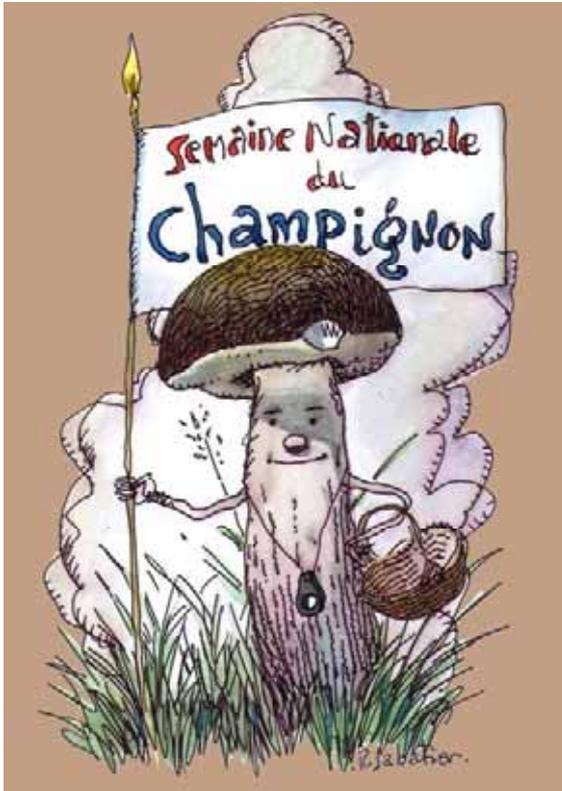
à la Salle d'Animation Rurale

de St Joseph de Rivière

Pour plus d'informations, contactez Aurélie BINI au 04.76.55.40.80 ou au 06.42.20.85.05



**PREMIERE SEMAINE NATIONALE DU CHAMPIGNON
DU 13 AU 19 OCTOBRE 2008**



DESSIN ROLAND SABATIER

LES BREVES

Grâce à une volonté commune des fédérations et des associations mycologiques de France, et pour la première fois, la Semaine Nationale du Champignon va permettre, simultanément, dans toute la France, une sensibilisation du grand public :

- aux effets bénéfiques ou néfastes du champignon dans notre vie quotidienne (pain, médicaments, fromages, alcool, fermentations, mais aussi intoxications, mэрule...
- au rôle crucial des champignons dans les écosystèmes : sans champignon, pas de forêt
- à la fragilité du patrimoine fongique sans oublier l'aspect gastronomique.

Pendant tout le mois d'octobre, les associations mycologiques, grâce à l'important travail de leurs bénévoles, mettront en place des actions spécifiques, ciblées auprès de la population et des scolaires. Les associations mycologiques agissent en assurant :

- la prévention du risque toxique lié à la consommation de champignons, les principaux sont dus aux champignons eux-mêmes, car ceux-ci accumulent souvent de nombreux polluants.
- la transmission des connaissances (peu

développée en milieu universitaire), depuis la vulgarisation jusqu'à l'acquisition de connaissances plus scientifiques,

- la réalisation d'inventaires pour une meilleure connaissance de la biodiversité.

Cette démarche nationale est soutenue par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Régulièrement, les associations diffusent des messages de modération de consommation (se limiter à quelques champignons faciles à identifier et de bonne qualité gustative) ; l'accent est mis sur la cueillette de champignons parfaitement connus ou déterminés par une personne compétente, leur état de fraîcheur, les bonnes conditions de cuisson et la consommation en quantité raisonnable.

Contacts

SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE VOIRON CHARTREUSE (SHNVC)

Présidente : Elsa MAZET

04.74.85.28.24 / 06.20.34.13.64

Elsa_mazet@yahoo.fr- www.fmbds.org : site où vous trouverez les coordonnées de la société mycologique la plus proche de votre domicile.

Pendant cette semaine, les personnes souhaitant s'associer à des sorties en forêt, peuvent prendre contact avec la présidente de l'association.

A ST JOSEPH DE RIVIERE...

Une exposition est organisée à la **salle d'Animation Rurale les samedi 18 et dimanche 19 octobre 2008.**

Vous pourrez admirer de nombreux champignons, tester vos connaissances, apprendre à éviter les confusions avec les faux amis.

On vous présentera les sociétés mycologiques de proximité, on vous expliquera comment contacter les mycologues, mais surtout vous saurez comment cuisiner, sans risques, les bons comestibles!

Enfin, la journée du lundi 20 octobre sera réservée aux scolaires

UNRPA CLUB DES ETANGS

Programme de fin 2008

- Tous les premiers jeudis du mois, petite balade pédestre si le temps le permet. Cette marche est ouverte à tous. Rendez vous à 14h30 sur le parking de la Salle d'Animation Rurale.

- Tous les mercredis après midi, à partir de 14h, venez nombreux pour participer à des jeux de cartes et de société.

- Le 10 octobre aura lieu le traditionnel repas « petite friture » à AIGUEBELETTE.

- Le vendredi 14 novembre, journée publicitaire, avec la société :PROCONFORT FRANCE. Rendez vous à 9h30 à la Salle d'Animation Rurale. Le repas sera offert par l'organisateur. L'après midi, tombola gratuite. Il n'y a aucune obligation d'achat.

- Le jeudi 11 décembre : goûter de Noël à 14h.

- Le jeudi 12 février : assemblée générale à 14h.

Pour les journées du 16 octobre et du 14 novembre inscrivez-vous 15 jours à l'avance. Merci d'appeler pour toutes les inscriptions, les secrétaires vous en seront grés. Si des retraités veulent adhérer au club ils seront les bienvenus.

Pour tout renseignement ou inscription :

G.MOLLIER : 04 76 55 14 03

M.T.FRANCILLON : 04 76 55 25 23

FESTI'BLUES - ROCK EN CHARTREUSE



L'association Six-Quatre organise un concert à la Salle d'Animation Rurale, **le samedi 25 octobre 2008, à partir de 20h00.**

Un superbe cocktail de blues, rock et rythm'n'blues vous sera proposé par les groupes : *Soft, Old Kids, Edith Grove 102st, Aodhan, Commotion, Blues Forum.*

Buvette et casse croûte sont prévus.

La participation aux frais est de 6€, et une tombola vous permettra, si vous êtes chanceux, de gagner une magnifique guitare !

Contact et organisation au 06.80.70.76.86, <http://edithgrove102st.wifeo.com>.

DON DU SANG

Rendez vous annuel, à la salle d'Animation Rurale, le jeudi 9 et le vendredi 10 octobre 2008.

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FAMILLE DE VACANCES

Cette année, Jean-François MOLLARD se félicite, puisque d'une famille, en 2003, pour un enfant accueilli, six familles se sont manifestées en 2008 pour héberger huit enfants émerveillés par le dépaysement.

Mélanie et Eva venues de l'Essone pour découvrir Claix, ont été reçues par Karine et Grégoire LAGABRIELLE.

Namariana et Mohamed venus de Grenoble ont été accueillis, à Miribel, par la famille Serge LOCATELLI .

Marian de l'Essone était de retour à Miribel, pour la 2ème année dans la famille Christophe VERDET.

La famille Léon BERGER, de Miribel, recevait Marine de l'Essone.

Siga de l'Essone, s'installait dans la famille Guy GADRAS, de Miribel.

Et Léa, arrivant du comité de la Côte St André, a trouvé un accueil dans la famille Lionel BICHAT à Sarcenas.

Bravo et merci à ces familles qui ont accueilli, bénévolement et chaleureusement ces enfants pendant leurs vacances.

Pour les dons, s'adresser au comité de Voinon, 6, rue H. Berlioz, le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h00. Tél : 04.76.93.08.25

FAMILLES RURALES

L'association Familles Rurales fait sa rentrée, avec ses activités habituelles, mais aussi avec des nouveautés.

De la détente sportive, bien sûr...

* le yoga, le mardi, de 19h30 à 20h30,

* la gymnastique, le mercredi de 20h30 à 21h30.

Ces séances ont lieu au groupe scolaire, dans la salle d'évolution.

Plus tonique...

* le step, le jeudi de 18h45 à 19h45 à la Salle d'Animation Rurale

Pour l'année 2009, une nouvelle activité voit le jour, autour du jeu de société où pourraient se regrouper toutes les générations.

Le lancement de cette opération aura lieu le **samedi 11 octobre 2008 de 16h à 19h, à la salle d'Animation Rurale (voir encadré Ludobus, page 5).**

Des dates sont prises pour le 2ème samedi de chaque mois, pour jouer encore, au local associatif de 16h à 18h. Vous êtes attendus nombreux.

(samedis 8 novembre, 13 décembre 2008, 10 janvier, 7 février, 14 mars, 4 avril, 9 mai et 13 juin).

AVENIR



avenir
CONSERVATOIRE
DES ESPACES NATURELS
DE L'ISÈRE

Les mesures agro-environnementales territorialisées : une animation commune pour une agriculture d'avantage respectueuse de l'environnement

Pour favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, les contrats de type CTE, CAD... ont laissé la place à des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET).

Accessibles sur des bassins d'alimentation de captages d'eau potable, des zones Natura 2000 ou des zones à enjeux spécifiques, elles permettent de proposer à des agriculteurs des mesures adaptées aux enjeux identifiés, pour lesquelles ils sont indemnisés des surcoûts ou manque à gagner générés. Chaque projet est donc adapté au territoire et fait l'objet d'une animation collective.

C'est le cas pour les sites Natura 2000 de la tourbière du Grand Lemps et celui des tourbières de l'Herretang, pour lesquels la DDAF a confié la mission d'opérateur agro-environnemental et d'animateur conjointement à Avenir et à la Chambre d'agriculture. C'est donc en binôme que les projets ont été élaborés en concertation avec les agriculteurs locaux. Ils ont été rencontrés individuellement pour établir un diagnostic de leur exploitation et définir ensemble les engagements individuels auxquels ils souhaitaient souscrire volontairement.

Le cas du site Natura 2000 de la Tourbière du Grand Lemps (Le Grand-Lemps et Châbons)

Ce projet, qui privilégie surtout la qualité de l'eau, sera bouclé à l'automne pour être examiné par la commission régionale en fin d'année et être opérationnel au printemps 2009. Il est important que sur un territoire rural qui recèle des enjeux environnementaux forts, le monde agricole soit soutenu pour maintenir des pratiques garantes de biodiversité et de qualité de vie. L'engagement du maximum d'agriculteurs permettra de relever le défi de la préservation de sites essentiels pour la biodiversité, qui constituent notre patrimoine commun.

Le cas du site Natura 2000 des tourbières de l'Herretang (Saint-Laurent-du-Pont et Saint-Joseph-de-Rivière)

Comme annoncé dans « *La feuille de chêne n°21* » (page 2), le dossier d'éligibilité aux mesures agro-environnementales a été retenu et les agriculteurs désireux de s'engager ont signé un contrat dès 2008 sur 5 années. Sur les 10 agriculteurs (propriétaires et/ou exploitants) 4 (+1) se sont engagés pour cette première vague de contractualisation. Il est notable de constater que ces 4 contrats représentent plus de 56 % de la Surface Agricole Utile du site Natura 2000. Ces 4 agriculteurs ont retenu 3 mesures :

- La prime herbagère agro-environnementale (PHAE2), mesure indispensable pour une contractualisation.
- Le retard de fauche ou pâturage au 25 juin.
- Le retard de fauche ou pâturage au 14 juillet.

Un contrat a également été signé uniquement pour la prime herbagère agro-environnementale portant à près de 80 % la surface agricole concernée par ces mesures. Ainsi, la plus grande partie du site bénéficiera de subventions afin de rémunérer les agriculteurs ayant pris des engagements en faveur de la préservation de la faune, de la flore et des paysages.

Vincent Battault (Chambre d'agriculture de l'Isère), Grégory Maillet et Jean-Luc Grossi (AVENIR – Conservatoire des espaces naturels de l'Isère)

SOU DES ECOLES ST AUPRE EQUIPE RANDO DU HIBOU



UN GRAND MERCI,

Le Sou des Ecoles de Saint-Aupre tient à remercier tous les propriétaires de parcelles qui ont laissé passer les vététistes et les r a n d o n n e u r s d e « La Rando du Hibou

2008 ».

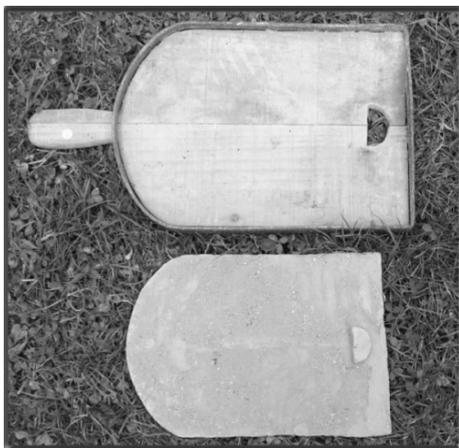
Cela a permis un bon déroulement de la manifestation et la découverte de notre environnement qui a été beaucoup apprécié. Encore merci, vous avez contribué à la réussite de « La Rando du Hibou 2008 ».

CHANVRE, TOURBE ET TUILERIE...

« Reliquat » de 65 ha d'une ancienne et vaste étendue marécageuse - elle-même issue d'un ancien lac glaciaire couvrant autrefois la plaine-, longtemps perçues comme source de nombreux désagréments pour la santé, à cheval sur les communes laurentinoise et riviéroise, les tourbières de l'Herretang sont, aujourd'hui, devenues espace naturel remarquable, dotées d'une diversité biologique directement issue des activités s'étant autrefois effectuées là : pâture, fauche, exploitation de la bauche ou de la tourbe...

Pourtant, outre le chanvre, pour le tissage des toiles ou la fabrication des cordes, la bauche ou blache, pour la litière des bêtes, l'osier pour la vannerie, la tourbe comme combustible pour la métallurgie, les poches d'argile permirent le développement d'une activité tuilerie qui n'aurait pu exister sans la présence des marais et de ces tourbières, site écologique de premier plan.

Des marais aux tourbières, bien plus qu'une évolution de vocabulaire d'usage, il y a une subtilité de taille, car si toutes les tourbières sont des marais, les marais ne sont pas forcément des tourbières. La Chartreuse a eu le double privilège et Saint-Joseph-de-Rivière lui doit une bonne part de son économie et de son histoire.



Moule et tuile conservé par Louis Satre

Une histoire dont quelques unes des pages furent écrites par Antoine Rully, natif de Vicognago en Italie, venu s'installer en Chartreuse. En 1810, il achète à André Garrel « 625 toises de près marais et terres labourables au Mas de la Tivolière », avant de charger Paul Donnier-Valentin et Pierre Bauge de la construction d'un bâtiment et « d'un four à cuire la tuile ».

Grâce à Antoine Rully, qui initia une activité dont Raoul Jay allait être le dernier représentant, la tuilerie a constitué, près d'un siècle et demi durant, une essentielle source écono-

mique pour la vie locale et plus particulièrement pour Saint Joseph-de-Rivière. Activité qui n'aurait pu exister sans la présence de ces marais, qui ont permis que s'écrive une histoire dont quelques pages se sont « imprimées » sur des toits, de Chartreuse ou d'ailleurs.

Une histoire, se doublant d'une aventure humaine, à laquelle s'est attelée la Vertevelle, depuis plusieurs années, pour un travail qui, tout prochainement, va aboutir à une publication sur cet exceptionnel apport à l'économie que constituèrent longtemps les marais. Avec une large part laissée aux témoignages d'anciens qui ont confié leurs souvenirs. Précieux « héritages » lorsqu'on sait que nombre de ces gardiens de la mémoire ne sont plus là aujourd'hui...

Des gens simples, dont les ancêtres avaient parfois travaillé pour le Comte André Horace de Barral à qui appartient, au 19^e siècle, une bonne partie des marais de la plaine. Aide de camp de l'empereur, il eut, en 1805, à porter l'annonce de la victoire d'Austerlitz. Dernier seigneur de Voiron, Préfet du Cher jusqu'en 1813, on le trouve, en 1815, à la tête des troupes de la Garde Nationale pour arrêter l'invasion autrichienne. Echouant dans cette tentative aux Echelles, il y parviendra dans le bourg de Saint Laurent-du-Pont.

La famille de Barral fut au nombre des clients de cette tuilerie Rully, plus tard Jay, dont ne subsiste que le vieux four, au cœur d'un programme de conservation, en lien avec les services du patrimoine du Conseil Général de l'Isère.



Le vieux four avec sa nouvelle toiture

Renseignements : La Vertevelle BP 21 38380
Saint Laurent-du-Pont
lavertevelle@orange.fr



CHARTREUSE GUIERS

POUR L'ACTION JEUNES

DU NOUVEAU POUR L'ESPACE JEUNES

Tu as entre 12 et 17 ans, rendez vous le **Samedi 11 octobre 2008 à 14h** au nouvel espace jeunes (en dessus de la bibliothèque). Que tu sois seul ou avec tes amis, viens rejoindre Elsa l'animatrice du PAJ, pour discuter, monter des projets ou des sorties... A très bientôt.
Elsa : 06.86.17.21.39

FETE DE L'AUTRE LE 7 - 8 - 9 NOVEMBRE 2008

Pour fêter l'anniversaire des 10 ans de l'Action Jeunes sur le territoire Chartreuse Guiers, le PAJ organise la première édition de la fête de l'autre à Saint Laurent du Pont. C'est :

- * un temps fort pour valoriser et rendre visible un ensemble de réalités, d'expressions (artistiques notamment) et d'actions impliquant des jeunes et des familles.

- * un temps fort de rencontres, de croisements et de débats.

- * un temps fort pour lancer une nouvelle dynamique de l'action avec les jeunes, élus, associations, parents, partenaires...

- * permettre aux groupes de jeunes de s'exprimer à travers leur musique, leurs pratiques diverses et variées.

Vendredi 7 - Salle des Fêtes "Le Revol" :
dès 12h - Animations avec les collégiens du secteur
18h - Ouverture des festivités avec apéritif dînatoire et cocktails offerts - Accueil des élus locaux
20h - 1 soirée, 3 concerts (5 €)
Salomé Sita (rock gothique, Grenoble)
Hobo (reggae, vallée du Guiers)
Maïsmán (le plus grand des supers héros punk déjanté, Grenoble)

Samedi 8 - Salle des Fêtes "Le Revol" :
dès 14h - Exposition - Village associatif - Buvette et gourmandises
16h - 18h - Animations "Scène ouverte"
dès 20h30 - Soirée dansante - Bal Folk & soirée DJ (5€)
- Maison des Arts :
Spectacle en provenance du Togo, "Sepopo la Fleur", mêlant conte, danse et rythmes d'Afrique.
Tarifs : 3€ - de 18 ans ; 6€ adultes

Dimanche 9 - Salle des Fêtes "Le Revol" :
de 11h30 à 17h - "Journée au coin du feu" - Repas diots à la chaudière & Crozets.
Stand de jeux, Chorale de St Joseph, Concours de gâteaux, Conte par la Maison de retraite de St Laurent du Pont, Lâcher de ballons.
16h - "Les papas rigolos" musique festive et familiale
Tarifs : *Repas seul* : 8€ - 12 ans, adulte : 10€ ; *Concert* : 5 € - 16 ans et carte PAJ, adulte 10 €
Concert + repas : 13 € - 12 ans, adulte : 18 €.

MUSEE DE L'OURS



FERMETURE exceptionnelle à partir du **lundi 15 septembre 2008**, en raison de travaux d'insonorisation dans la salle de projection vidéo.

Période de RÉOUVERTURE, courant novembre (une date sera précisée) et pour les vacances de Noël, du dimanche 21 décembre au dimanche 4 janvier 2009 (horaires de visite : de 14h à 18h tous les jours sauf le samedi).

Pour plus de renseignements :
Musée de l'ours des cavernes/
04.79.26.29.87, www.musee-ours-cavernes.com, ou Mairie d'Entremont le Vieux, tel: 04.79.65.82.48.

MAISON DE L'EMPLOI DES PAYS VOIRONNAIS ET SUD GRESIVAUDAN

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Vous avez au moins 3 ans d'expérience dans un domaine d'activité et vous souhaitez obtenir une certification professionnelle en lien avec cette expérience.

Oui, mais comment s'y prendre ? Qui est concerné ? Comment la VAE peut servir votre projet ? Comment se passe une démarche de validation ?

Pour en savoir plus, une réunion d'information est organisée par le Relais Territorial VAE – Centre Isère le :

**VENDREDI 17 octobre 2008 à 15 heures
à la Mairie de ST GEOIRE EN VALDAINE**

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le DIF est un droit qui permet au salarié disposant d'une certaine ancienneté dans l'entreprise de bénéficier, à sa demande et avec accord de son entreprise, d'actions de formation professionnelle, rémunérées ou indemnisées, en dehors du temps de travail ou durant celui-ci.

Le DIF est une nouvelle modalité d'accès des salariés à la formation. Il peut se décliner différemment d'une entreprise ou d'une branche à l'autre, une large place étant faite à la négociation collective.

Le DIF est un dispositif encore récent qui suscite beaucoup d'interrogations de la part des salariés et des employeurs.

Pour vous présenter ce dispositif et répondre à vos questions, la Maison de l'Emploi du Pays voironnais organise une réunion d'information :

**le jeudi 13 novembre 2008 à 18 heures
dans ses locaux.**

Ces réunions sont accessibles, sans inscription préalable, à toute personne souhaitant obtenir des informations.

A l'issue de ces réunions, vous pourrez prendre un RV afin de bénéficier d'une prestation individuelle, adaptée à vos besoins et à votre projet professionnel.

Pour plus de renseignements : Anne-Marie FISCHER – Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et sud Grésivaudan 04 76 93 17 18

ESPACE CYBER-BASE

La Maison de l'Emploi ouvre son espace Cyber-base : *un espace multimédia dédié à l'emploi.*

À partir du 15 septembre, pour toutes vos démarches en lien avec votre recherche d'emploi ou de formation, la Maison de l'Emploi met à votre disposition des espaces multimédias dédiés à l'emploi, sur 5 sites géographiques différents, ouverts à tous.

Gérés par une équipe d'animateurs professionnels, ces espaces vous permettent d'accéder à un portail internet complet www.cyber-base.org, de bénéficier d'un réseau d'information, d'être conseillé par des animateurs et dans certains sites de participer à des ateliers d'initiation à l'informatique.

L'objectif poursuivi : rendre autonomes les utilisateurs dans leur recherche d'emploi. Le site de la Maison de l'Emploi de Voiron sera ouvert tous les jours de la semaine, toute la journée (l'animateur sera présent tous les après-midi), 2 salles équipées de 13 postes informatiques seront à votre disposition.

Les 4 autres sites sont situés sur les communes de Saint Laurent du Pont, Voireppe, Rives et Pont en Royans.

Créés dans le cadre de la Maison de l'Emploi du Pays Voironnais et Sud Grésivaudan, ces espaces sont soutenus par la Caisse des dépôts et consignations qui participe à hauteur de 50% de l'investissement. Pour plus d'information : 04 76 93 17 18.

**CAISSE PRIMAIRE
D'ASSURANCE MALADIE**



Depuis le 1er juillet, votre caisse primaire d'assurance maladie a changé de numéro de téléphone.

Un numéro simplifié : **36 46**

Dorénavant, pour joindre un téléconseiller ou obtenir des informations sur vos derniers remboursements, un numéro unique pour toutes les CPAM: **le 36 46**.

La communication sera facturée au prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Nouveaux horaires :

Nos téléconseillers vous renseignent du lundi au vendredi de 8h à 18h.

CPAM 2, rue des Alliés
38045 Grenoble cedex 9

**ADMR
ASSOCIATION DU SERVICE
A DOMICILE**

GARDE D'ENFANTS A DOMICILE.

La solution de tranquillité.

Votre enfant est malade et vous devez aller travailler ? Vous avez besoin de vous absenter ?

Adaptable, efficace et surtout rassurante !

L'ADMR organise dans les meilleurs délais la garde de vos enfants. Vous pouvez partir l'esprit tranquille. Notre personnel, spécialement formé à la petite enfance, saura respecter l'intimité de votre foyer et très vite gagner votre confiance et celle de votre enfant.

C'est compliqué , Nous nous adaptons !

Vous travaillez à mi-temps ? Les dimanches et les jours fériés ? Vous avez besoin de quelqu'un uniquement le mercredi ? Vous avez du mal à concilier vos horaires de travail avec la sortie de l'école ?

Nous vous proposons une garde adaptée à votre besoin, à votre emploi du temps. L'intervenante ADMR est là à la sortie des classes, aide à faire les devoirs, prépare le repas de vos enfants...

Tout est possible !

Vous souhaitez que votre enfant découvre ,en douceur, la vie en communauté ? L'ADMR propose également la garde partagée. Votre enfant est gardé avec les enfants d'une autre famille, en alternant simplement les domiciles. Une formule plus économique : les coûts sont partagés !

Les bénévoles s'occupent de toutes les démarches administratives, trouvent le meilleur financement et vous proposent la solution la plus avantageuse.

Le chèque emploi service universel est accepté. Le coût est à partir de 8.25€ de l'heure (après réduction d'impôts, soit 16.50€/heure avant impôts) et peut être ramené à 1.24€ de l'heure (après impôts), si vous bénéficiez de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).

Pour plus d'information, adressez vous à l'association ADMR, St Laurent du Pont 04.76.06.44.14

NUMERO D'APPEL UNIQUE

En cas de risque VITAL composez le 15 !

Un numéro, mis en place par le SAMU du CHU de Grenoble répondra aux personnes cherchant un conseil médical ou un médecin généraliste afin de réserver le 15 aux urgences vitales.

Composez le 0810.15.33.33, un numéro d'appel unique pour l'Isère, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, pour un conseil médical ou une visite à domicile.

COMMUNAUTE DES COMMUNES



SERVICES ADMINISTRATIFS
4, Place du Xème Groupement,
BP 8
38 380 Saint-Laurent-du-Pont

Contacts :
Tel : 04 76 55 12 84
Fax : 04 76 55 23 77
cc.chartreuse.guiers@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture des bureaux :
Mardi, Mercredi, Jeudi (9h00 – 12h30),

Horaires d'ouverture de la déchetterie :
Mardi et Mercredi (8H-12H), Jeudi (10H-18H),
Vendredi (14H-18H), Samedi (8H-12H et 13H-17H),



Animatrice : Magali DOMEYNE
Adresse : 2 Place du 19 mars
38 380 Saint Laurent du Pont
Tél : 04 76 55 44 41
ram.cccg@wanadoo.fr

Permanences:
Téléphone:
Lundi : 15H – 17H
Mardi : 14H – 15H30
Vendredi : 11H30 – 12H30

Rendez-vous :
Lundi : 17H – 19H
Mardi : 15H30 – 17H30

Temps collectifs
Mardi : 9H – 11H
Vendredi : 9H – 11H



Directrice : Corinne SUBTIL
Tél : 06 85 93 04 53
bbbbs.cccg@orange.fr

Lieu d'accueil :
Le lundi à Miribel Les Echelles,
salle la Priola
Le mardi à Entre deux Guiers salle
des tribunes
Le jeudi et vendredi à Saint
Christophe sur Guiers, salle le
Peille



La Communauté de Communes
Chartreuse Guiers met à
disposition un service de collecte
et de traitement des Déchets
d'Activité de Soins à Risques
Infectieux à l'ensemble des usagers
de son territoire.

Le prochain passage du Médibus
est prévu le mardi 09 décembre
2008 de 14h30 à 16h30 sur le parking
de la Communauté de Communes.

Pour tous renseignements
complémentaires, contacter le
service des déchets : 04.76.55.48.60

LES MESSES A ST JOSEPH DE RIVIERE**OCTOBRE****Dimanche 19** : messe à 9h00**Vendredi 31** : à 18h30, messe anticipée de la Toussaint**NOVEMBRE****Samedi 1er** : à 15h00 prière au cimetière**Dimanche 16** : messe à 9h00**DECEMBRE****Samedi 6** : messe à 18h30**Dimanche 21** : messe à 9h00**CALENDRIER 2008
DES MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE****OCTOBRE**

Vendredi 3	Assemblée Générale	Sou des Ecoles
Jeudi 9 et Vendredi 10	don du sang	
Dimanche 12	21 kms de St Jo	Comité des Fêtes
Du samedi 18 au lundi 20	exposition champignon	SHNVC

NOVEMBRE

Vendredi 7	Assemblée Générale	VTT chartreuse
Dimanche 16	Pucier	Petits Loups
Samedi 22	Repas dansant	VTT Chartreuse

DECEMBRE

Vendredi 5	assemblée générale	CDF
Dimanche 7	Moules frites	Ass Familles Rurales
Vendredi 12	Spectacle de Noël	Sou des Ecoles